

bien postérieure à la recluserie, qui, dans le principe, reposait seule et longitudinalement sur le mur de ladite ruelle.

A la suite de la vente à Ottavio Mei, le service de Saint-Barthélemy fut transféré dans l'église du troisième couvent des Ursulines, laquelle prit le vocable de la chapelle supprimée. Un très-petit espace avait séparé ces deux institutions religieuses, et il paraît même que le chapelain de Saint-Barthélemy, ou plutôt le chapitre de Saint-Paul, avait cédé aux Ursulines une partie du terrain ; car elles payaient une redevance annuelle de dix livres. L'église de ces religieuses, en avancement sur la maison n° 4, existait sur l'emplacement du n° 6, dont la construction a eu lieu, il y a peu d'années, à l'occasion de l'élargissement de la voie publique. Ces Ursulines du troisième couvent s'établirent à Lyon en 1651, et leur monastère fut dédié à Saint-Augustin (1). (Saint-Aubin, I, p. 294.)

L'acquisition du ténement de Saint-Barthélemy, par Ottavio Mei, était une conséquence obligée de l'achat qu'il avait fait en décembre 1661 d'une maison et jardin, situés sur la montée de Saint-Barthélemy ; car, avant cette acquisition, la communication pour arriver chez lui ne devait pas être facile. Ce ne fut que vers 1673 qu'il fit construire à angle droit, et par conséquent du nord au sud, la maison qui se raccorde avec celle construite vers 1634 par Antonio Mei. Le style de ce bâtiment est très-grandiose et donne une assez belle idée du sentiment artistique de son constructeur. En effet, il fallait bien qu'il eut le goût des arts, pour avoir formé un musée d'antiquités, qui devint surtout célèbre par un bouclier antique en argent, qui avait été trouvé dans les sables du Rhône, près du pont Saint-Esprit, par des pêcheurs. Ils en rompirent un morceau, et le portèrent à un orfèvre de Lyon, afin de savoir quelle était la qualité du métal. L'orfèvre les engagea à lui apporter le tout, en leur assurant qu'ils seraient satisfaits. Ils obéirent et l'orfèvre replaça

(1) L'abbé Fleury dit que l'histoire de sainte Ursule, de ses compagnes et de ses compagnons, par sainte Élisabeth de Schonauge, 1156, est si fautive qu'elle est manifestement insoutenable. (*Hist. ecclés.*, I, LXX.)